



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET DÉCLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN  
DE LA RIVIÈRE SOMME AMONT ET AFFLUENTS**

**MOTIFS DE LA DÉCISION**

Considérant que les travaux décrits dans l'arrêté concourent à une amélioration du milieu naturel ;

Considérant que les travaux réalisés par la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sont majoritairement financés par des fonds publics ;

Considérant que les aménagements envisagés sont compatibles avec les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie ;

Le directeur départemental des territoires propose au préfet de l'Aisne de prendre un arrêté portant déclaration d'intérêt général et déclaration au titre du code de l'environnement du programme de restauration et d'entretien de la rivière Somme amont et affluents..

À Laon, le 15 juin 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Vincent ROYER

